

Séance du Conseil d'Administration du vendredi 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mars, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Gilles LABAUT, M. Claude DUCHÉ, Mme Catherine GUIGNARD, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Représentés :

Mme Isabelle CHATEAU donne pouvoir à M. Denis MOALLIC

Absents excusés :

Mme Christiane FOUCHER, Mme Madeline TANTIN

Date des convocations : 18 mars 2024

Membres en exercice : 17
Pour : 15

Membres présents : 14
Contre : 0

Nombre de votants : 15
Abstention : 0

N° 24-040

OBJET : Foyer Etang – REPRISE ANTICIPÉE DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023-BUDGET FOYER ETANG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M22,

Vu les pièces justificatives prévues aux articles L2311-5 et L2311-11,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2023 dégagés sur le Budget du Foyer Etang,

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil d'Administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels.

Dans ce cadre, sur la base du projet de compte de gestion établi par le Trésorier, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2023 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
N° 24-040
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception en préfecture : 02/04/2024

MISE EN LIGNE LE 03-04-2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2023	476 513,18 €	434 081,23 €	-42 431,95 €
	Résultats antérieurs reportés	€	48 953,94 €	48 953,94 €
	Résultat à affecter			6 521,99 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à 2023	6 025,00 €	13 949,60 €	7 924,60 €
	Résultats antérieurs reportés	€	117 902,79 €	117 902,79 €
	Résultat à affecter			125 827,39 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement	€	€	€
	Investissement	3 500,00 €	€	€

				Solde
Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)			€
	Report en investissement au 001		125 827,39 €	125 827,39 €
	Report en fonctionnement au 002		6 521,99 €	6 521,99 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la reprise anticipée de résultats de l'exercice 2023 du budget du Foyer Etang.

Certifié exécutoire
 compte tenu de l'accomplissement
 des formalités légales, le 02/04/2024
 Certifié conforme
 Centre Communal d'Action sociale de Royan,
 le 03/04/2024
 Par délégation du Président,
 La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 22 mars 2024
 Pour le Conseil d'Administration
 Le Président du CCAS,
 Maire de Royan

Patrick MARENGO



Accusé de réception en préfecture
 017-261700116-20240322-DEL-24-040-DE
 Date de télétransmission : 02/04/2024
 Date de réception préfecture : 02/04/2024

MISE EN LIGNE LE 03-04-2024

BUDGET FOYER ETANG

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	476 513,18	434 081,2
	Section d'Investissement	6 025,00	13 949,6
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de Fonctionnement (002)		48 953,9
	Report en section d'Investissement (001)		117 902,7
TOTAL (réalisations + reports)		482 538,18	614 887,5
REȘTES A REALISER ET A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	3 500,00	
	TOTAL CUMULE	3 500,00	
RÉSULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	476 513,18	483 035,1
	Section d'investissement	9 525,00	131 852,3
	TOTAL CUMULE	486 038,18	614 887,5

A Royan, le 13 mars 2024

Thierry COURGNEAU
Inspecteur divisionnaire
des Finances publiques



RESTE A REALISER

MISE EN LIGNE LE 03-04-2024

Budget : *BUDGET FOYER DE L'ETANG*

Exercice : 2023

ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG
AS22-00052P	30-12-2022	REPLACEMENT DES EXTINCTEURS		2181		DESAUTEL	3 500.00
GOMM. SERV FAIT							
TOTAL							3 500.00

